

SECRET

ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS

No. 200

SECRET/HS/16/Add.1
2 mars 1988

DOUANIERS ET LE COMMERCE

Original: anglais

SYSTEME HARMONISE - NEGOCIATIONS AU TITRE DE L'ARTICLE XXVIII

Communication de documentation

Liste LVII - Yougoslavie

Addendum

La Mission permanente de la Yougoslavie a fait parvenir au secrétariat la communication ci-après, en date du 22 février 1988.

La Mission permanente de la République fédérative socialiste de Yougoslavie auprès de l'Office des Nations Unies et des autres organisations internationales à Genève présente ses compliments au secrétariat du GATT et, au sujet de la notification qu'elle a présentée le 25 novembre 1987¹ au titre de l'article XXVIII, a l'honneur de demander que les modifications suivantes soient apportées à la Liste de la Yougoslavie.

Annexe II, page 6, colonne 1, remplacer la position tarifaire n° 08.11.904 par le n° 0811.903.

Annexe II, page 47, colonne 3, supprimer le droit de douane correspondant à la position n° 5516.1.

Annexe III, page 5, colonne 2, remplacer la position tarifaire n° 0811.904 par le n° 0811.903.

Annexe IV, page 5, colonne 1, remplacer la position n° 0811.904 par le n° 0811.903.

Ces modifications ont pour objet de rectifier les erreurs typographiques que comportait la Liste.

¹Distribuée sous couvert du document SECRET/HS/16 du 7 décembre 1987.